

Conseil Municipal du 11 mai 2009

Etai^{ent} présents : **M. Jean-Marie MULLER, Maire, MM. Patrice PERRIN, Clément LOING, Christian DIDIERJEAN, Mme Charlotte GAUDEL, Roger CLAUDEPIERRE Adjoints,** MM Jean-Noël RAFFNER, Jacky FUNK, Mmes Joëlle BOHRHAUER, Chantal PERRIN, Tania MUSY, Catherine FAYOLLE, MM. Claude PIERREVELCIN, Laurent MATHIEU, René BRUN, Norbert DEMANGEAT, Frédéric PIERREVELCIN, Denis PIERREVELCIN, Conseillers Municipaux.

Absente : Mlle Marie LITHARD.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures. Monsieur Jean-Noël RAFFNER est désigné comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour de la présente séance, comme suit :

- Point à rajouter : Maîtrise d'ouvrage pour le remplacement de l'orgue de l'Eglise Sainte Richarde à Hachimette
- Point à supprimer : Prise en charge des taxes foncières et habitation du dojo pour l'année 2008.

La proposition de M. le Maire est acceptée.

1) AFFAIRES FINANCIERES

1. Approbation du CRACL 2008 de la SEMHA

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement de la Filature et conformément à la convention publique d'aménagement signée le 15 novembre 2004, la SEMHA a pour obligation de rendre compte de ses activités annuellement.

Cette obligation se traduit par l'établissement d'un compte rendu d'activités à la collectivité, qui a été communiqué à Monsieur le Maire.

Monsieur Patrice PERRIN, Adjoint souligne que l'avance de trésorerie consentie par la Commune n'y figure pas, puisqu'elle a été décidée lors de la séance du conseil municipal du 16 mars 2009.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
Après en avoir délibéré;

- APPROUVE le compte rendu d'activités arrêté au 31 décembre 2008, présenté par la SEMHA.

2. Prise en charge des frais funéraires suite au décès de Mme Inge KIELWEIN

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER, informe les membres du conseil municipal que la Commune est tenue de prendre en charge les frais funéraires d'une personne décédée dans la Commune et ne disposant pas de ressources suffisantes. Cela s'est produit lors du décès de Mme Inge KIELWEIN, d'origine allemande, dont les héritiers ou la parenté demeurant tous en Allemagne, n'ont pas voulu s'occuper de ses obsèques.

En l'espèce, il s'agit de payer la facture des pompes funèbres DEFRASNE, d'un montant de 2035 Euros.

Monsieur Clément LOING, Adjoint, indique qu'un huissier de justice s'est chargé de vider l'appartement et vendre les quelques biens qui s'y trouvaient. Qu'est-il advenu des fonds recueillis suite à cette vente ? Il convient de se renseigner auprès de l'huissier. Monsieur Patrice PERRIN précise également, que si cette personne avait des liquidités sur un compte bancaire, la Banque est tenue de pourvoir aux frais funéraires.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de prendre en charge la facture des pompes funèbres DEFRASNE, d'un montant de 2035 Euros
- DEMANDE à Monsieur le Maire de prendre contact avec l'huissier ou la banque pour obtenir un éventuel remboursement.

3. Demande de subvention de l'association « Héli -secours 68 »

Afin de pérenniser la présence de l'hélicoptère médicalisé sur l'ensemble du Département, l'association « Héli-secours 68 » organise à nouveau une tombola et la vente de carnets de 50 billets d'une valeur unitaire de 2 €.

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER propose l'achat de 2 carnets de tombolas, soit 100 billets de 2 €, qui seront distribués aux élèves de l'école primaire lors de la prochaine rentrée scolaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 200 € à l'association « Héli-secours 68 », sous forme d'acquisition de 2 carnets de 50 billets de tombolas, d'une valeur unitaire de 2€.

4. Modification de certains tarifs de location / renouvellement de la vaisselle

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER indique qu'il convient de procéder à des ajustements de certains tarifs de location ou renouvellement de la vaisselle (lors de la location d'une salle communale).

Il est proposé :

- d'augmenter le tarif de renouvellement des verres en cas de casse, de 1,20 € à 2,10€

- de proposer le tarif de remplacement pour les tire-bouchons : 3,00 €
- de proposer les tarifs de location / renouvellement des cuillers à café : 0,08€ / 0,75€

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de modifier les tarifs de location de la vaisselle comme suit :
 - o renouvellement des verres en cas de casse : 2,10€
 - o remplacement des tire-bouchons : 3,00€
 - o location / renouvellement des cuillers à café : 0,08€ / 0,75€.

2) AFFAIRES FONCIERES

1. Sécurisation du chemin du Bâa – achat de terrain

Depuis plusieurs années, le chemin du Bâa a tendance à se détériorer à certains endroits, par la chute de certains éléments en pierre qui constituent le talus, ce qui représente un danger non seulement pour les utilisateurs du chemin, mais également pour les propriétaires des parcelles situées en dessous de celui-ci.

La Commune souhaite consolider le talus aux endroits les plus critiques. Pour ce faire, il est nécessaire de pouvoir faire l'acquisition d'une bande de terrain située le long du chemin du Bâa, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- partie de la parcelle cadastrée section 14 n°91, d'une surface estimée par le géomètre à 1,54 ares, propriété de Mme Veuve Camille ANCEL demeurant 132 rue Charles de Gaulle à ORBEY ; prix d'achat proposé : 250 Euros.
- partie de la parcelle cadastrée section 14 n°59, d'une surface estimée par le géomètre à 15,95 ares, propriété de Mme MEYER Marie Thérèse et de ses enfants ; prix proposé : 2 000 Euros.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, Monsieur Jacky FUNK ne participant pas au vote,

- DECIDE d'acheter à Mme Veuve Camille ANCEL demeurant 132 rue Charles de Gaulle à ORBEY, la parcelle détachée de la parcelle cadastrée section 14 n°91, d'une surface estimée par le géomètre à 1,54 ares, au prix de 250 Euros.
- DECIDE d'acheter à Mme MEYER Marie Thérèse demeurant 8 chemin du Bâa à LAPOUTROIE et ses enfants, la parcelle détachée de la parcelle cadastrée section 14 n°59, d'une surface estimée par le géomètre à 15,95 ares, au prix de 2 000 Euros.
- DIT que les frais de géomètre et de Notaire seront pris en charge par la Commune
- AUTORISE M. le Maire à signer tous actes en relation avec cette décision.

3) POINTS DIVERS

1. Embauche de jeunes pour l'été

Comme chaque année, la Commune a réceptionné des demandes de travail de jeunes de la Commune pour la période estivale.

A ce jour, 19 demandes ont été déposées : 16 jeunes ont 18 ans ou plus cette année. Il est proposé, pour des questions d'organisation du service, de privilégier les majeurs.

Vu le nombre important de jeunes ayant plus de 18 ans, la question se pose de savoir si une embauche par période de 2 semaines ne serait pas préférable cette année, afin de satisfaire un plus grand nombre de demandes.

Après discussion, il est choisi de ne pas changer le système, pour une question d'organisation du service.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose :

- ❖ L'embauche de 6 jeunes dans l'équipe technique, afin de pallier les absences pour congés annuels des ouvriers communaux : création de deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe saisonniers (IB 297 / IM290), à pourvoir par périodes de 3 semaines, à partir du 29 juin et jusqu'au 28 août inclus.
- ❖ L'embauche d'un jeune à la mairie, chargé de la poursuite du recensement des concessions de cimetièrre et de sa saisie informatique, création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe saisonnier (IB 297 / IM290), du 22 juin au 24 juillet.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la modification du plan des effectifs, par la création de :
 - ❖ deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe saisonniers (IB 297 / IM290) pour la période du 29 juin au 28 août inclus, à pourvoir par période de 3 semaines,
 - ❖ un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe saisonnier (IB 297 / IM290), du 22 juin au 24 juillet.
- DIT que les crédits sont prévus à cet effet au budget communal.

2. Agrément du garde-chasse du lot n°2 « Grands Hardes »

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur Adrien ROBBE, représentant l'association de chasse « Les Grands Hardes » locataire du lot de chasse n°2, pour l'obtention de l'agrément de son garde-chasse. M. ROBBE propose l'agrément d'un nouveau garde-chasse M. Jean-Bernard MILLION, demeurant Le Haut Voirimont à FRELAND (68240), en remplacement de M. FAILLA Salvatore, démis de ses fonctions.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE l'agrément de M Jean-Bernard MILLION, demeurant Le Haut Voirimont à FRELAND (68240) en qualité de garde-chasse du lot n°2, sous réserve de la

production par le demandeur de tous les justificatifs exigés par la réglementation en vigueur et de l'avis favorable de la fédération des chasseurs.

3. ONF – état d'assiette 2010 des coupes à marteler

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER indique au Conseil Municipal qu'un document était manquant lors du vote du programme 2009 de l'ONF : l'état d'assiette 2010 des coupes à marteler (forêts relevant du régime forestier).

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la proposition de l'ONF.

4. Maîtrise d'ouvrage du projet de remplacement de l'orgue de l'Eglise Sainte Richarde à Hachimette

La Commune et le Conseil de Fabrique ont la possibilité de récupérer et faire restaurer un orgue des ateliers Cavallé-Coll de Paris. Pour ce faire, un devis a été demandé à Monsieur Antoine BOIS, facteur d'orgues à Orbey. Ce devis s'élève à 89 950 €HT, soit 107 580,20 € TTC.

Monsieur le Maire propose que la Commune assure la maîtrise d'ouvrage du projet, afin de pouvoir demander les subventions correspondantes, notamment auprès du Conseil Général.

Un protocole d'accord financier sera signé entre la Commune et le conseil de fabrique dès que le montant des subventions sera connu.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A la majorité des membres présents, 17 votes pour, 1 vote contre

- ACCEPTE d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet de remplacement de l'orgue de l'Eglise Sainte Richarde à Hachimette, sous réserve d'une validation du plan de financement
- DIT qu'une nouvelle délibération sera prise, une fois le plan de financement définitif connu, pour confirmer ou infirmer cette décision.
- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire aux fins de demander auprès des organismes compétents l'ensemble des subventions liées à ce projet.

4) COMPTE RENDU DU MAIRE SUR LES DOMAINES DELEGUES

Les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22.

- Vente de 25 stères de bois coupés (18m3), à Monsieur MAIRE Jean-Paul demeurant 35 route de l'Europe pour la somme de 500 Euros.
- Détail des déclarations d'intention d'aliéner réceptionnées en mairie depuis le dernier conseil municipal : le droit de préemption urbain n'a été exercé pour aucun dossier.

5) RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS et DES DÉLEGUÉS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les comptes-rendus sont faits par les responsables des commissions et diffusés par l'intermédiaire de la mairie, après visa de M. le Maire, aux membres des commissions.

- ❖ CCVK –déchets: le président, les vices-présidents et les maires travaillent depuis plusieurs semaines sur l'évolution du système de ramassage des ordures ménagères.
- ❖ Commission déneigement –débroussaillage : prévue le 19 mai à 18 heures.
- ❖ Commission vie associative : modification des critères d'aides aux associations, de la réserve projet et simplification de la convention de location des salles.
- ❖ Commission signalisation : travail en cours pour faire évoluer la signalétique des entreprises proposant des produits locaux.
- ❖ Présentation du bilan de l'AG de l'association « Enfants de la Vallée », pour le multi-accueil « Le Petit Prince »
- ❖ Commission fleurissement : la commission a décidé de refaire le même plan de fleurissement qu'en 2008 ; en 2009, des modifications seront effectuées.
- ❖ Commission jeunesse et sports : une date doit être proposée prochainement

6) COMMUNICATIONS DIVERSES

Lotissement de la Filature

Une présentation du projet au public a été effectuée samedi 9 mai, en présence de la SEMHA, des banques locales et du Notaire. Quelques personnes semblaient intéressées. Pour faire diminuer les coûts, le projet a été légèrement modifié par l'architecte. Celui-ci sera présenté au conseil municipal lors d'une réunion de travail, pour validation.

Projet de chaufferie bois

Le bureau d'études a terminé l'étude de faisabilité et viendra la présenter au conseil municipal lors d'une réunion de travail (le 16 ou le 22 juin). Ceux qui le souhaitent peuvent consulter l'étude en mairie (bureau du 1^{er} étage).

Bureau de vote à Hachimette

Lors du précédent mandat, la question de ne garder qu'un seul bureau de vote avait été évoquée. Il est décidé que tant que les habitants d'Hachimette se mobiliseront pour participer au bureau de vote, celui-ci serait maintenu.

Distribution du Lien

Monsieur le Maire souhaite savoir s'il serait envisageable, comme cela se fait dans d'autres communes, que les membres du conseil municipal s'occupent de la distribution du Lien. L'organisation semble compliquée, notamment pour les écarts. Ce sont donc les ouvriers qui continueront à le faire.

Terrain de grands jeux synthétique

Le conseil général a mis en place une politique d'équipement du département en terrains de grands jeux en gazon synthétique à proximité des collèges. Il s'est engagé à les

financer à 60%. Une dizaine de projets ont été retenus jusqu'à présent dont celui situé à Orbey.

Le conseil municipal sera amené à délibérer officiellement lors de la prochaine séance, lorsque toutes les données seront connues.

Site Internet de la Commune

Patrice PERRIN et Rachel HASSLER présentent le nouveau site Internet de la Commune, qui sera mis en ligne samedi 16 mai.

Calendrier

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Mercredi 20 juin à 20 heures : Conseil municipal- Samedi 27 juin à 9 heures : visite des sources |
|---|

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.